

Demande de retrait immédiat du Fipronil sous formulation Schuss

SPMF

M. Hervé GAYMARD

***Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP***

N/Réf. : SS/2003/01

Auch, le 02 juin 2003

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises en 2002 et 2003, des résidus de FIPRONIL ont été décelés dans des abeilles empoisonnées en zones de culture. Dans certains cas le processus de l'empoisonnement a pu être clairement identifié (fond de cuve non nettoyée par exemple), et dans d'autres, toutes les hypothèses restent ouvertes : poussières de semoirs par abrasion des semences "REGENT", mésusage de SCHUSS acheté en France ou frauduleusement importé, actes de vandalisme....etc.

La firme BASF, actuellement propriétaire de la molécule, a été invitée par les autorités à financer des études complémentaires à l'homologation afin de vérifier la qualité de l'air après le passage des semoirs. Ce travail devrait s'effectuer courant juin et les résultats doivent être rendus publics avant l'automne. Si ce timing est respecté, nous ne pourrions que nous en féliciter.

Toutefois, une observation attentive de l'étiquette commerciale de la formulation SCHUSS ne laisse aucun doute sur la dangerosité extrême de ce produit.

On peut lire en effet après les conseils classiques invitant l'opérateur à se protéger efficacement et à respecter les dosages :

- ▶ "Rincez vos emballages 3 fois et videz l'eau de rinçage dans la cuve".
- ▶ "Traitez en l'absence de vent pour limiter la dérive et utilisez des buses à fentes ou buses anti-dérives sous faible pression pour limiter les embruns".
- ▶ "Respectez une zone non traitée de 10 mètres en bordure de point d'eau ou de parcelle portant culture en floraison ou en début de floraison". Vous noterez qu'il n'est pas fait mention des adventices et autres fleurs sauvages.
- ▶ "Après le traitement : Diluez et épandez les fonds de cuve sur la parcelle traitée et gérez les volumes résiduels avec soins particuliers ou neutralisation dans un dispositif de type " PHYTOBAC".

► "Incorporez Schuss le plus tôt possible après l'application avec un outil à dents (0 à 7/10cms, herse animée ou herse lourde) pour limiter les risques d'entraînement de produit par ruissellement".

Force est de constater qu'aucune autorité sur le terrain n'a la logistique nécessaire pour vérifier si ces contraintes inhabituelles sont effectivement respectées.

En conséquence et sans préjuger des résultats d'expérimentation concernant les autres formulations commerciales contenant du FIPRONIL, nous vous demandons par la présente de bien vouloir, en un premier temps, prendre immédiatement les mesures nécessaires afin de rendre impossible toute utilisation, légale ou illégale, de la formulation SCHUSS.

Par ailleurs, la toxicité du FIPRONIL sur les abeilles n'étant plus à démontrer, nous attendons avec une attention accrue les analyses de l'air et des poussières derrière les semoirs. Si elles s'avéraient positives, la dangerosité du FIPRONIL dépasserait largement le cadre de la protection de l'environnement et des abeilles, pour toucher celui de la santé humaine et animale ; le FIPRONIL se devrait alors d'être définitivement retiré sous toutes ses formulations et les homologations des molécules d'enrobage des semences examinées, ou réexaminées suivant des critères plus stricts.

Nous avons quelques difficultés à connaître et interpréter les textes sur le processus de "dés-homologation", suspension ou retrait de vente des produits phytosanitaires. En conséquence, nous prenons la liberté d'envoyer copie de notre demande à toutes les parties concernées et nous vous laissons le soin d'apprécier, sur le plan technique, le cadre juridique adapté en la circonstance.

Nous tenons simplement à insister sur un point : cette demande n'est pas faite au titre du principe de précaution. La formulation SCHUSS, de par sa dangerosité intrinsèque, n'aurait logiquement jamais dû être commercialisée. Il convient donc que le gestionnaire de risque en tire les conséquences et corrige cette erreur au plus vite.

Dans l'attente de votre réponse sur le fond, je vous remercie de bien vouloir m'accuser réception de la présente par retour de courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
Sylvie Sinde
32450 Faget Abbatial
Tél. : 05.62.65.46.39
Email : sylvie.sinde@wanadoo.fr